

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Propriétaires privés

Sauvegardez votre patrimoine
grâce à notre label !



Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :



Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.



Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.



Mobilisation de mécénat

Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.



Aide des collectivités

Selon les régions.

Informations et dossier de demande de label disponibles sur www.fondation-patrimoine.org



Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

OU

- Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

OU

- Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

OU

- En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.



FONDATION



DU
PATRIMOINE

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. Elle participe ainsi chaque année à la sauvegarde de plus de 3 000 édifices partout en France : églises, théâtres, moulins, musées, etc.

Siège social :

153 bis, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél : 01 70 48 48 00 | info@fondation-patrimoine.org

Pour contacter nos délégations régionales :

www.fondation-patrimoine.org

